

21 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD pouvoir à Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance :

En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 20
Quorum : 11

N° 047-24 – Participation financière pour l'effacement des réseaux électriques, zone d'activités des Chênes à Chavagnes-en-Pailles

Vu l'arrêté n° 2024-DCL-BICB-208 modifiant l'arrêté 2023-DCL-BICB-1692 portant établissement du nombre et répartition des sièges de conseillers communautaires au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Zone d'Activités des Chênes à Chavagnes-en-Paillers, le SyDEV sollicite la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts pour une participation financière de 199 073,00 € pour la réalisation d'un effacement de réseau électrique.

Considérant que la participation financière correspond aux travaux de desserte en énergie électrique et/ou de génie civil pour les réseaux d'éclairage et de communication électronique.

- | | |
|--|--------------|
| - Montant des travaux HT : | 268 513,00 € |
| - Participation de la Communauté de communes : | 199 073,00 € |

Considérant que les réseaux électriques (basse et moyenne tension) et l'éclairage public sont financés à 70% par la Communauté de communes et que les infrastructures de communication électroniques sont prises en charge à 85% par la Communauté de communes.

Considérant que la Communauté de communauté a décidé d'enfouir les réseaux aériens de distribution publique d'électricité et de télécommunications pour permettre :

- De gagner en sécurité (suppression des risques : chute de câbles, travaux d'élagage)
- D'améliorer la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau neuf et souterrain (plus d'exposition aux contraintes météorologiques)
- Améliorer l'aspect visuel de l'espace public (disparition des réseaux aériens, suppression des poteaux sur les trottoirs facilitant la circulation des piétons)

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter de verser au SyDEV la participation financière de 199 073.00 € pour la réalisation d'un effacement de réseau électrique,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer toutes les pièces du dossier.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 3 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.